



ÉCONOMIE SOCIALE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE : FREINS & LEVIERS

INTRODUCTION

En tant que carrefour du mouvement, la mission du Chantier est de promouvoir l'économie sociale comme partie intégrante de l'économie plurielle du Québec et, ce faisant, de participer à la démocratisation de l'économie ainsi qu'à l'émergence de ce modèle de développement basé sur des valeurs de solidarité, d'équité et de transparence. Dans ce contexte, le Chantier se doit d'être à l'affût de nouveaux créneaux qui émergent et d'occasions prometteuses de développement multisectoriel, multiterritorial ou d'échelle nationale. Le Chantier se voit octroyer le rôle d'ambassadeur de l'économie sociale en soulignant la contribution et le rôle des entreprises existantes et potentielles au sein de ces nouveaux créneaux. En l'occurrence, l'économie circulaire émerge de plus en plus comme une des réponses aux grands enjeux environnementaux actuels. Malgré qu'il ne s'agisse pas d'un concept nouveau, l'économie circulaire occupe aujourd'hui une place prépondérante dans le discours sur la transition écologique juste. L'économie sociale est un joueur important en économie circulaire, notamment de par les activités de ses entreprises en économie collaborative, en réemploi, en gestion des matières résiduelles (GMR) et en éducation relative à l'environnement (ERE).

Ce document vise à résumer les propos recueillis lors d'une consultation auprès d'entreprises d'économie sociale quant aux freins auxquels elles font face et aux leviers dont elles disposent dans leurs activités en économie circulaire. Le document révèle le contexte dans lequel la consultation s'est inscrite, l'objet de la consultation ainsi que les divers freins et leviers soulevés par les participants. Une liste des entreprises qui ont participé à la consultation se trouve en annexe.

1. CONTEXTE

Le Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire définit l'économie circulaire comme un « système de production, d'échange et de consommation visant à **optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie** d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout **en réduisant l'empreinte environnementale** et en **contribuant au bien-être des individus et des collectivités** ». À l'inverse, l'économie traditionnelle est basée sur une logique linéaire d'extraction, de production, d'utilisation et d'élimination. L'économie circulaire, elle, est un processus plutôt basé sur la production, la réparation et/ou le reconditionnement, la réutilisation et la valorisation dans lequel les déchets de transformation servent comme matière première pour la production d'un autre bien ou service.

Au Québec, la GMR, de par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), est une compétence qui relève des Municipalités régionales de comté (MRC). Ainsi la régionalisation de la GMR oblige les MRC à être les gestionnaires régionaux de l'ensemble des matières résiduelles produites sur leur territoire, qu'elles soient d'origine domestique, industrielle, commerciale, institutionnelle ou autre.

Dans ce contexte, les projets en économie circulaire sont bien souvent déployés au niveau local et mobilisent l'ensemble des acteurs d'un territoire. De par leurs valeurs et leurs principes, les entreprises d'économie sociale sont, elles aussi, ancrées localement et deviennent des partenaires logiques dans une optique de coopération, de mise en réseaux et de communication entre acteurs territoriaux. Inaliénables, les modèles d'entreprises d'économie sociale - soit la coopérative, la mutuelle ou l'organisation à but non lucratif - permettent de créer des emplois locaux et durables. Le mouvement de l'économie sociale centré sur des valeurs sociales et de solidarité promeut, par ses acteurs et des entreprises, la démocratisation de l'économie par la participation citoyenne et la propriété collective. En misant sur l'action à l'échelle locale où l'ensemble des citoyens et de la collectivité sont interpellés, l'économie sociale permet à l'économie circulaire d'utiliser la participation citoyenne comme levier dans une transition écologique juste.

L'économie circulaire offre à l'économie sociale un potentiel de développement accru, notamment dans les domaines de l'économie collaborative, du réemploi, de la GMR et de l'ERE. L'économie circulaire pourrait permettre aussi à l'économie sociale de se positionner et de contribuer à des créneaux en émergence et porteurs d'avenir pour les communautés en répondant à des besoins en évolution relevant à la fois de l'environnement et de la gouvernance citoyenne.

2. LES PRINCIPAUX FREINS

La section suivante mettra en lumière les principaux freins auxquels font face les entreprises d'économie sociale qui œuvrent en économie circulaire. Les freins identifiés se retrouvent à plusieurs niveaux : la réglementation, les mesures fiscales, la taxation, l'information, le financement, aux niveaux technologique, économique et social. Ces freins ne figurent pas dans un ordre particulier.

2.1. ENJEUX RÉGLEMENTAIRES

L'**absence d'un cadre législatif et réglementaire clair** rend difficile la coordination et la cohérence d'initiatives entre elles. Plusieurs initiatives et projets pullulent dans différents secteurs et plusieurs filières, sur de nombreux territoires, mais l'absence de lignes directrices rend la concertation difficile et ralentit la transition vers une économie véritablement circulaire. De plus, un manque de réglementation ou la présence de règlements non adéquats sur le plan de l'écoconception ou de l'obligation de concevoir un produit en vue de son démontage en fin de vie rendent difficile la réduction de la consommation des ressources naturelles (matières premières) et la préservation des écosystèmes.

Pour l'instant, les mesures mises en place par le gouvernement pour favoriser l'économie circulaire le sont au sein de certains ministères, voire de certaines directions. L'**absence d'une approche concertée** se reflète dans certaines incohérences au sein même de l'appareil gouvernemental qui mettent un frein aux initiatives en économie circulaire. Par exemple, la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés interdit l'utilisation de matériaux d'occasion dans la fabrication d'un article rembourré ou l'ajout de matériaux d'occasion en réparant un article. De plus, lors d'appels d'offres, certains ministères refusent systématiquement les offres des entreprises qui utilisent des matériaux d'origine recyclée dans tout projet d'infrastructure, citant un manque de preuves de la qualité du produit. En bref, autant certaines initiatives gouvernementales font la promotion de l'économie circulaire, autant des règlements ou des normes émanant des institutions publiques y mettent un frein.

D'autres freins réglementaires existent comme la difficulté pour les entreprises d'économie sociale œuvrant en économie circulaire d'obtenir un statut d'organisme de bienfaisance. Même si ces règlements ne sont pas directement liés à l'économie circulaire, ils demeurent des barrières importantes aux entreprises d'économie sociale œuvrant, par exemple, en réemploi. Les consommateurs font souvent don de leurs objets afin qu'ils puissent être reconditionnés et réutilisés. Par contre, sans statut d'organisme de bienfaisance, des reçus d'impôt ne peuvent être émis par les entreprises.

Finalement, en vertu du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, le règlement sur la responsabilité élargie du producteur (REP) confie à un organisme formé des principaux fabricants et distributeurs la gestion et la récupération des déchets électroniques en fin d'utilisation. Les écofrais perçus sur chaque appareil vendu permettent à l'organisme de financer le système de gestion (point de chute, transport, recyclage, etc.). Cependant, ce financement n'est remis qu'à cet organisme et non aux entreprises de réemploi et de réutilisation qui, pourtant, contribue à la gestion des déchets électroniques. De plus, le règlement prône la hiérarchie des 3RVE (réduction, réemploi, recyclage, valorisation, élimination), mais le financement est largement octroyé au recyclage et à la valorisation alors que, selon la hiérarchie, ils devraient être des solutions de dernier recours.

→ Solutions

Développer une vision intégrée de l'économie circulaire en réponse aux grands enjeux socioéconomiques auxquels fait face le Québec à l'heure actuelle

Au niveau gouvernemental, il est nécessaire de faire état des mesures existantes qui promeuvent l'économie circulaire au sein de chacun des ministères, départements et directions. Il est aussi nécessaire d'assurer une coordination, voire une complémentarité, entre ces mesures afin de garantir une cohérence et une continuité interministérielle des programmes et des mesures en faveur de l'économie circulaire. Au niveau de la gestion des matières résiduelles (GMR), les règlements en place doivent assurer que les Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) en place dans chacune des MRC soient basés sur les caractéristiques propres à l'économie circulaire et s'assurer de la primauté de la hiérarchie des 3RVE dans les mesures élaborées. De plus, la régionalisation de la GMR - telle que privilégiée par la Politique québécoise en gestion des matières résiduelles - est primordiale dans un tel exercice, d'où la nécessité de trouver un moyen d'assurer la traçabilité de la matière et de connaître la présence et l'emplacement des gisements de matières résiduelles. À cet égard, **la création de réseaux de proximité qui assurent une gestion intégrée et régionale tout au long du cycle de vie des matières résiduelles est à privilégier.** Un soutien au niveau municipal favoriserait le développement de l'économie circulaire. Par exemple, une municipalité pourrait favoriser la déconstruction au lieu de la démolition en octroyant des permis spéciaux pour la déconstruction.

En ce qui concerne la REP, la réglementation doit être resserrée et un suivi rigoureux doit être fait afin de s'assurer que la hiérarchie des 3RVE est respectée et que les écofrais perçus bénéficient à tous les acteurs, incluant ceux œuvrant dans le réemploi et la réparation.

Finalement, les entreprises qui œuvrent en protection de l'environnement, tout comme les entreprises qui luttent contre la pauvreté, devraient avoir accès au statut d'organisme de bienfaisance. Le développement durable repose bien sûr sur le pilier social, mais tout autant sur le pilier environnemental (ainsi qu'économique).

S'assurer que la recherche et le développement entrepris au sein de l'appareil gouvernemental soit à l'affût des dernières innovations dans les domaines liés à l'économie circulaire (écoconception, économie de fonctionnalité, économie de partage, reconditionnement, GMR, écologie industrielle).

Les entreprises elles-mêmes investissent beaucoup de temps et de ressources, tant financières qu'humaines, dans la recherche et le développement (R&D). Cette recherche procure à ces entreprises une richesse d'information sur des enjeux spécifiques dans des domaines et des filières spécialisées. Le gouvernement pourrait se baser sur cette recherche pour inspirer sa propre recherche qui permettrait d'établir des critères plus près des réalités des entreprises, par exemple, pour évaluer la qualité d'un produit.

2.2. MESURES FISCALES

Au Québec, une grande partie des entreprises œuvrant en économie circulaire sont de petite ou moyenne taille (PME). Au sein de ces PME, nous constatons une nécessité d'y soutenir l'innovation qui passe plus souvent qu'autrement par la R&D. **Pour les entreprises d'économie sociale, aucune mesure fiscale n'existe pour faciliter la recherche et le développement**, malgré qu'elles existent pour les entreprises privées. Or, l'absence d'une subvention équivalente au crédit d'impôt octroyé aux investissements en R&D (généralement versés comme subvention aux entreprises en démarrage qui ne font pas de profit) constitue une iniquité de taille pour les entreprises collectives à laquelle il est urgent de trouver une solution afin de permettre à ces entreprises d'être innovantes et performantes.

→ Solutions

Octroyer le même soutien à la R&D qu'aux entreprises privées

Les entreprises d'économie sociale existantes comme les nouveaux projets d'entreprises collectives peuvent développer de nouveaux outils et des mesures innovantes, pour peu qu'elles aient accès aux mêmes mesures qui favorisent ces développements dans d'autres PME du Québec. Il incombe de corriger cette pénalisation induite des entreprises collectives en leur octroyant l'équivalent du crédit d'impôt offert aux entreprises privées pour la R&D sous forme de subvention.

2.3. FINANCEMENT

Outre un manque de mesures fiscales pour la recherche et le développement (R&D), **un manque de financement et d'accompagnement à chaque étape de développement** des projets a été noté. La durée et la récurrence du financement ne s'avèrent pas assez longs et fréquents pour permettre à un projet complexe avec plusieurs partenaires de voir le jour. Cette perte de momentum empêche certains projets d'assurer leur pérennité et leur développement, de sorte que les porteurs de projets et intervenants se voient dans l'obligation d'initier de nouveaux projets répondant aux mêmes besoins.

De plus, plusieurs initiatives en économie circulaire naissent d'une volonté collective et de la participation citoyenne. Par la suite, elles prennent souvent la forme d'une entreprise d'économie sociale. Un manque de financement et de soutien logistique (disponibilité d'un espace de rencontre, par exemple) pour les initiatives locales, citoyennes, issues de l'économie sociale a été soulevé, et ce, dans plusieurs secteurs (mobilité, entretien et réparations, initiatives de compostage, etc.). De plus, le financement actuel est surtout octroyé en phase de démarrage des projets ou des entreprises et n'est pas renouvelé pour la phase de consolidation ou de changement d'échelle.

Au-delà du manque de financement, celui existant ne respecte pas la hiérarchie des 3RVE. En effet, le financement est destiné, en grande partie, à la valorisation et l'élimination et non à la réduction, au réemploi et au recyclage.

→ Solutions

Octroyer un financement récurrent et sur une longue période de temps, et ce, à toutes les étapes de développement

L'octroi d'un financement récurrent et sur une plus longue période de temps est une approche à privilégier. Ce financement devrait être applicable à toutes les phases du projet d'entreprises et de l'initiative citoyenne à potentiel structurant à la consolidation d'entreprises. Le financement devrait aussi respecter la hiérarchie des 3RVE.

2.4. ENJEUX D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT

La nécessité de documenter, de diffuser (rendre accessible facilement) des données, des outils et les meilleures pratiques a été souligné. Un **manque de données**, entre autres sur les acteurs et sur les gisements de matière, renforce le modèle linéaire, pour le moment dominant, au Québec. Sur le plan de l'accompagnement, une **absence de regroupements ou d'associations sectorielles** a été mentionnée. Un **manque d'occasion pour expérimenter** certaines solutions et tester des idées avec des partenaires potentiels a aussi été noté. Un **manque de traçabilité de la matière de sa conception à son élimination** a été remarqué au sein de l'écosystème de l'économie circulaire québécois. Un écart notable apparaît donc entre les entreprises qui produisent les matières résiduelles en grande quantité et la capacité des entreprises qui les gèrent ou les éliminent à absorber le volume.

→ Solutions

Création d'une organisation pivot avec des bras territoriaux ainsi que des regroupements ou d'associations sectorielles, par filière, etc.

Des regroupements ou des associations sectorielles, par filière ou autres, pourraient assurer une certaine continuité et une cohérence au sein de l'écosystème de l'économie circulaire. De tels regroupements pourraient, entre autres, s'assurer de faire une veille des tendances et des innovations, faire la collecte de diverses données sur les acteurs (pour faciliter les partenariats), sur les gisements (pour faciliter la logistique, le transport, l'entreposage, etc.) ainsi qu'offrir des occasions pour l'expérimentation de nouvelles idées.

Des espaces réservés pour l'expérimentation sous forme de « bacs à sables » permettent la collaboration entre acteurs, la formation des partenariats et créent de possibles innovations et concepts québécois. Ils pourraient aussi fournir du soutien et de l'accompagnement technique à toutes les étapes d'un projet. À la tête de ces regroupements ou de ces associations sectorielles, la création d'une organisation pivot a été recommandée. Cette organisation pourrait avoir des bras territoriaux qui serviraient à référer les entreprises aux différentes sources de financement et aux différentes organisations de soutien qui s'offrent à eux sur le territoire. Les bras territoriaux regrouperaient les forces vives de chacun des territoires afin de permettre la mutualisation des infrastructures et des ressources afin de favoriser la synergie entre acteurs territoriaux, et ce, tout au long du processus de circularité. L'organisation pivot serait responsable de trouver des solutions et de répondre aux besoins communs à tous les territoires et de favoriser les collaborations interterritoriales. Dans ce contexte, les partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur sur les territoires sont à privilégier.

Élaboration d'un système de traçabilité de la matière

L'élaboration d'un système de traçabilité permettrait de suivre la matière tout au long de son cycle de vie. Combinée avec les autres données colligées par des regroupements ou des associations sectorielles, cette traçabilité de la matière permettrait de mieux gérer la grande différence d'échelle entre la production de matières résiduelles des entreprises et la capacité de traitement et de gestion des PME qui reçoivent ces matières résiduelles. Les données sur les acteurs, sur les gisements et un système de traçabilité permettraient notamment de développer des modèles territoriaux, par exemple sous forme de consortiums, afin de permettre aux entreprises d'économie sociale et aux PME de répondre aux besoins des producteurs de matières résiduelles.

2.5. ENJEUX POLITIQUES

L'absence d'un interlocuteur clair au sein de l'appareil gouvernemental a été noté et, conséquemment, une absence de coordination entre les paliers de gouvernement résultant d'un manque de donneurs d'ordre. Le lien entre les priorités ministérielles peine à se faire, malgré que ces liens soient essentiels pour assurer une cohérence et une continuité dans les actions gouvernementales en la matière.

→ Solutions

Assurer l'adéquation entre la volonté exprimée et les moyens mis à disposition

Jusqu'à maintenant, le ministère de l'Économie et de l'Innovation semble être le porteur de la majorité des initiatives gouvernementales en la matière. Toutefois, l'implication du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est nécessaire afin de s'assurer que les valeurs environnementales fondamentales à l'économie circulaire restent au premier plan. Une responsabilité partagée entre les deux ministères serait à privilégier. Un interlocuteur clair doit être établi afin que les acteurs puissent s'y adresser et que ce dernier puisse aussi servir de donneur d'ordre au sein de l'appareil gouvernemental.

2.6. ENJEUX ÉCONOMIQUES

Plusieurs enjeux économiques ont été soulevés qui diminuent la capacité des entreprises d'économie sociale œuvrant en économie circulaire à se développer. Des **coûts élevés à court terme pour rester à l'affût et s'adapter surtout technologiquement** sont ressortis comme un frein majeur. Une **incohérence entre la valeur réelle des matériaux et leur valeur de marché** a été mentionnée. En effet, il coûte moins à une entreprise d'éliminer les produits en fin de vie et s'approvisionner en matières premières que d'avoir recours au désassemblage et au reconditionnement. En outre, **les acheteurs institutionnels n'ont pas d'incitatifs à s'approvisionner en produits locaux et faire partie d'un circuit court**, dont font partie de nombreuses entreprises d'économie sociale du milieu. Ils sont plutôt incités à trouver le plus bas soumissionnaire qui souvent n'est pas la PME locale.

→ Solutions

Mise en place d'incitatifs financiers incitant à la circularité par l'optimisation de fonds existants

Des **incitatifs financiers qui incitent à la circularité**, par exemple la déconstruction dans le domaine de la construction ou le désassemblage dans le domaine de l'électronique, seraient des mesures plus cohérentes avec la hiérarchie des 3RVE. Les gestionnaires de fonds d'investissement existants pourraient être davantage sensibilisés, informés et responsabilisés à l'égard des investissements en économie sociale et circulaire, fondés sur la territorialité et les circuits courts favorisant des retombées financières dans les régions du Québec.

Une **refonte des processus d'appels d'offres du gouvernement** afin que ceux-ci encouragent l'achat local et circulaire dans une optique de circuit court, ouvrirait de nombreux marchés aux entreprises d'économie sociale, en plus d'engager graduellement la société québécoise vers de nouvelles pratiques de consommation et de production. Des cibles d'approvisionnement responsable (approximativement 5% des achats totaux) ou plus précisément en économie sociale seraient aussi à privilégier.

En outre, un **appui financier aux entreprises afin qu'elles améliorent leurs pratiques**, notamment par l'adaptation technologique, aiderait à ce qu'elles demeurent efficaces et compétitives. Cet appui permettrait d'optimiser leurs pratiques et contribuerait à éliminer les derniers freins à une réelle circularité, en plus, de créer des emplois au sein même de ces entreprises.

2.7. ENJEUX SOCIAUX

Pour les consommateurs, une **difficulté d'identification**, par exemple sous forme d'étiquettes ou de *labels*, a été soulignée. Une identification plus facile permettrait de mieux informer et d'inciter les consommateurs à acheter un produit issu de l'économie circulaire.

Alors que la réduction, le réemploi et la réparation sont à privilégier avant le recyclage, ce dernier semble être devenu la panacée en termes d'élimination de grande quantité de matières résiduelles que les consommateurs génèrent quotidiennement. Au fil du temps, **le recyclage s'est transformé, dans certains cas, en geste déculpabilisant** qui amènent les consommateurs à penser faussement qu'un produit mis au recyclage sera assurément récupéré, voire recyclé. De plus, des **résistances culturelles et générationnelles** face aux concepts de réemploi et d'abandon de la possession ont été notés. Une **réticence des consommateurs à l'achat des biens issus de l'économie circulaire** lié à la sécurité, la cybersécurité, la durabilité et le rapport qualité-prix ont été soulevés aussi.

Tout comme plusieurs autres concepts liés au développement durable, l'économie circulaire souffre **beaucoup de *greenwashing* et de *social washing***. Certains produits sont présentés comme étant issus de l'économie circulaire, prônant tous les bienfaits environnementaux et/ou sociaux qui s'y rattachent, alors qu'ils ne le sont pas réellement.

Dans certains cas, l'économie circulaire n'est pas au centre de la mission d'une entreprise, mais les produits et les services qu'elle produit ou offre sont, de par leur nature, circulaire. Dans ces cas-ci, par exemple pour les entreprises adaptées ou les entreprises d'insertion, **la primauté de l'économie circulaire ne doit pas se faire au détriment de la mission première de l'organisation**. Une difficulté à trouver l'équilibre entre l'accomplissement de la mission et la circularité a été citée comme frein au plein développement de l'économie circulaire au sein de l'entreprise.

→ Solutions

Entamer une large campagne de sensibilisation

Les enjeux sociaux peuvent être largement atténués par la sensibilisation, l'éducation et la formation. Une sensibilisation du consommateur sur la transition de la possession vers le recours à un service lorsque c'est possible est nécessaire. Il est aussi primordial de mettre l'accent sur la hiérarchie des 3RVE. La réduction, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination se doivent d'être pris en compte dans cet ordre et ne constitue pas une liste dans laquelle puiser pour y trouver la solution la plus facile.

Les concepts clés de l'économie circulaire doivent aussi être incorporés dans le cursus scolaire autant au niveau primaire que postsecondaire. Dans le cas de l'enseignement supérieur, l'économie circulaire ne doit pas faire partie que des programmes liés à l'environnement. Les concepts doivent être inclus dans d'autres domaines tels que l'ingénierie et l'économie afin que les futurs professionnels soient bien sensibilisés et informés.

Pour faire face au *greenwashing* et au *social washing*, faire front commun afin de communiquer un message cohérent et fort a été suggéré. La communication inclut autant les discours oraux que l'étiquetage ou les *labels*. La création de regroupements ou d'associations sectorielles mentionnés précédemment peuvent ici jouer un rôle.

3. LES PRINCIPAUX LEVIERS

3.1. LA FORCE DU NOMBRE

Le plus grand levier recensé a été la force du nombre. Certains réseaux sectoriels comme le Collectif des entreprises d'insertion du Québec et le Conseil québécois des entreprises adaptées s'avèrent être des instances qui permettent de communiquer les besoins des entreprises individuelles et de faire front commun. Les organisations de sensibilisation sont tout aussi importantes pour ces mêmes raisons, mais leur sous-utilisation pour arriver à ces fins a été identifiée. La **constitution de consortiums d'entreprises d'économie sociale**, non seulement pour la réponse aux appels d'offres mais aussi pour la recherche, pour la mutualisation des équipements, le développement d'une intelligence collective, la découverte de cercles vertueux, ont aussi été répertoriés comme levier à la mise en marché.

Les **synergies** déjà en place dans l'écosystème ainsi que les **partenariats avec la communauté internationale** contribuent à l'innovation et les échanges entre partenaires. Ces échanges ne sont pas qu'intéressants pour l'idée ou le produit en soi, mais pour y extraire les mesures mises en place au sein de l'écosystème afin de parvenir au développement de ces idées et de ces produits.

3.2. LA COMPLÉMENTARITÉ DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Une entreprise d'économie sociale a au cœur de sa mission le rendement à la communauté par des activités économiques qui répondent au besoin de cette communauté. Dans ce contexte, les entreprises d'économie sociale deviennent des partenaires logiques en économie circulaire puisque les initiatives de cette dernière sont le plus souvent déployées au niveau local et mobilisent l'ensemble des acteurs d'un territoire. En misant sur l'action au niveau local où l'ensemble des citoyens et de la collectivité est interpellé, l'économie sociale permet à l'économie circulaire d'utiliser la participation citoyenne comme levier dans une transition écologique juste. Le Québec est cité en exemple à travers le monde pour l'écosystème qu'il a su développer en faveur de l'économie sociale. **Considérant les avantages indéniables à se positionner parmi les premiers, les acteurs de l'économie circulaire peuvent utiliser cette longueur d'avance (l'économie sociale) afin de soutenir l'émergence de nouvelles initiatives sous forme collective qui pourront mieux servir les intérêts des consommateurs québécois, contribuer au bien-être collectif et multiplier les options disponibles à nos gouvernements.** L'économie circulaire offre à l'économie sociale un potentiel de développement accru, notamment dans les domaines de l'économie collaborative, du reconditionnement, de la GMR et de l'éducation relative à l'environnement (ERE). L'économie circulaire pourrait permettre aussi à l'économie sociale de se positionner et de contribuer à des créneaux en émergence et porteurs d'avenir.

3.3. LES INITIATIVES GOUVERNEMENTALES DÉJÀ EN PLACE

Certains programmes, mesures et sources de financement déjà mis en place par le gouvernement permettent aux entreprises d'économie sociale de développer leurs activités en économie circulaire. Le site web www.infoentrepreneurs.org a été mentionné comme une source intéressante pour les programmes de financement mis à la disposition des entreprises d'économie sociale. Le portail des Écoleaders permet le partage de meilleures pratiques et constitue un répertoire d'informations, d'outils et de guides, etc. aidant pour les différentes initiatives mises en œuvre au sein des entreprises. Les subventions spécifiques aux entreprises d'économie sociale et les leviers financiers octroyés en raison de la mission première de l'organisation permettent de développer certaines initiatives. Ces leviers financiers sont très aidants et donc mériteraient d'être bonifiés afin de permettre davantage le développement, voire la consolidation, des entreprises d'économie sociale.

3.4. LES TENDANCES FAVORISANT LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les tendances actuelles de mode de vie zéro déchet, les initiatives de lutte aux changements climatiques, le Pacte pour la transition, l'avènement des FabLabs, etc. permettent l'émergence d'une opinion publique plutôt positive envers l'économie circulaire. L'absence ou le manque d'acceptabilité sociale autour de plusieurs projets liés à la gestion des matières résiduelles, par exemple les sites d'enfouissement, permettent l'ouverture et la mise en place d'alternatives circulaires.

CONCLUSION

Les entreprises d'économie sociale font face à divers freins qui limitent leur capacité à contribuer à leur plein potentiel à une économie circulaire. Plusieurs solutions existent afin de palier à ces freins. De plus, la majorité de ces solutions peuvent être mises en place à partir des ressources, des structures et des infrastructures existantes. D'autres devront être co-construites avec l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et environnementaux. Pour cet exercice, le Chantier tient à offrir sa pleine et entière collaboration au gouvernement et à tous les acteurs du mouvement de l'économie sociale et de l'économie circulaire pour que nous puissions, ensemble, traduire les solutions en une vision claire et partagée du rôle et de la contribution des entreprises collectives au développement de l'économie circulaire du Québec.

ANNEXE 1 – LISTE DES ORGANISATIONS PARTICIPANTES

Architecture sans frontières
Ça pousse!
Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD)
Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM)
CERTEX
Communautique
Défi Polyteck
Eco Entreprises Québec
Estrie Aide
Fondation québécoise en environnement
Grenier populaire des Basses Laurentides
Groupe RCM
Insertech
La Relance Outaouais
La Remise
Nature-Action Québec
Petites-Mains
Recyclage Vanier
Regroupement des éco-quartiers
Ressource de réinsertion Le Phare
SADC Côté-Nord
Société VIA
Solon
Y des femmes de Montréal